

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN ECO-PRIMER G

Version: 1501a

Date de révision: 28/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN ECO-PRIMER G
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant.
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121
F-67025 STRASBOURG CEDEX
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *
* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *
* STOT un. 3. / SGH07 - H335 et H336 *
* Tox. aq. chron. 3 / H412 *
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • bis(trimethoxysilylpryl)amine
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
- 
2. 4. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xi - Irritant
2. 4. 2. Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
2. 4. 3. Phrase(s) S: 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
2. 5. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):



Danger

Attention

2. 5. 1. Symbole(s): .
2. 5. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
2. 5. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN ECO-PRIMER G

Version: 1501a

Date de révision: 28/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 5. 4. Intervention:
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 5. 5. Stockage:
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
2. 5. 6. Elimination:
- P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 6. Autres dangers:
- Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0
- Conc. (% pds) : 90 < C ≤ 95
- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R67 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B
- bis(triméthoxysilylpropyl)amine
- N° CE: 280-084-5 - N° CAS: 82985-35-1
- Conc. (% pds) : 2,5 < C ≤ 5
- R-S : Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 51/53-41
- SGH : SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318 SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - Environnement - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:
- En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:
- Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
4. 1. 3. Contact avec la peau:
- Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 30 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:
- Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
4. 2. 1. Inhalation:
- Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau:
- Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN ECO-PRIMER G

Version: 1501a

Date de révision: 28/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|---|--|
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Non applicable. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Nettoyant. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|----------------------------------|---|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol : VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 650 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN ECO-PRIMER G

Version: 1501a

Date de révision: 28/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. Contrôles de l'exposition:

- | | |
|--|--|
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | gants résistants aux solvants
gants en caoutchouc nitrile ou gants en caoutchouc butyle |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: | vêtements de protection à manches longues |
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | lunettes de sécurité avec protections latérales |
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|-----------------------|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | incolore |
| 9. 1. 3. Odeur: | alcoolique |
| 9. 1. 4. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | 36 °C |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | 12 °C |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Non applicable. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 0.8 g/cm ³ |
| 9. 1. 9. Viscosité: | 2,5 mPa.s (23 °C) |

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | Non déterminé. |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non déterminé. |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Non déterminé. |

- | | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| 9. 3. Autres données: | COV: 749,2 g/L
(DIN ISO 11890) |
|-----------------------|-----------------------------------|

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Le produit est stable. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable en conditions normales. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Aucune raisonnablement prévisible. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | irritation des muqueuses |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | irritation de la peau |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | irritation des yeux |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN ECO-PRIMER G

Version: 1501a

Date de révision: 28/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 2. 4. Ingestion: Non applicable.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Données non disponibles.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Données non disponibles.

12. 4. Mobilité dans le sol: Données non disponibles.

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Données non disponibles.

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponibles.

12. 7. Information(s) générale(s): Ils ne devraient jamais être déposés en des endroits où ils pourraient affecter la nappe phréatique ou les eaux de surface.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1263

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: PEINTURES

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14. 3. 2. Groupe d'emballage: II

14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales: 640 D

14. 3. 4. Code de restriction en tunnels: D/E

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage: II

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage: II

14. 6. Dangers pour l'environnement: non

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: se référer aux points 8 et 13

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN ECO-PRIMER G

Version: 1501a

Date de révision: 28/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement CE 1907-2006
Règlement CE 1272-2008
Règlement CE 790-2009
Règlement CE 453-2010

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Non déterminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Historique:

16. 2. 1. Date de la première édition: 28/10/2014

16. 2. 2. Version: 1501a

16. 3. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr